



## **Nos syndicats restent déterminés contre la territorialisation de l'école !**

### **Retour à 4 jours pour tous dès la rentrée 2024 !**

Jeudi 28 mars 2024, plus de 200 enseignants étaient en grève sur les communes de Bègles, Créon, Lormont et Mérignac ! 21 écoles étaient fermées ! 70% des enseignants de ces communes ont dit STOP! Alors que 98% des communes des Pyrénées Atlantiques ont un rythme scolaire sur 4 jours, 5 communes maintiennent les cours le mercredi. A Pau, plus de 50% des enseignants étaient en grève mardi 28 mai pour dénoncer des rythmes anachroniques, ils ont manifesté de la DSDEN à la mairie de Pau pour dénoncer l'injustice scandant « Elèves fatigués/ Personnels épuisés/ Salaires impactés/ Rupture d'égalité/ Ecoles à 4 jours Partout ! »

En Gironde, 5 communes seulement sur 425 seront encore à 4,5 jours à la rentrée 2024 ! 5 communes qui maintiennent ces rythmes scolaires en dépit du point de vue des personnels et des parents d'élèves. Dans les Landes, ce sont 77 communes qui sont encore à 4,5 jours, en dépit de la mobilisation auprès des conseils d'école. C'est près d'1/4 des communes !

Dans cette situation, le rétablissement de la semaine de 4 jours dans toutes les écoles du pays, sur 36 semaines, dès la rentrée 2024 serait une mesure de bon sens et ne ferait qu'officialiser le fonctionnement rétabli par 96% des écoles de France.

Nos syndicats exigent de ce fait, l'abrogation des décrets du 24 janvier 2013, du 7 mai 2014 et du 27 juin 2017 qui consacrent la mise en place des rythmes scolaires locaux, commune par commune, et donc la territorialisation de l'Ecole Publique.

Notre employeur, c'est l'Education nationale. Ce n'est pas aux mairies de décider des conditions de travail des enseignants ! Les enseignants ne doivent pas être la variable d'ajustement des politiques des communes !

Dans cette situation, le SNUDI-FO exige :

- Le retour à la semaine à 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles !
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation du scolaire et du périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdt) !
- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires !

**Suite à l'appel des enseignants de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, les SNUDI FO de l'Académie de Bordeaux appellent les collègues des communes encore à 4,5 jours à se rassembler devant les DSDEN ou circonscriptions de leur département :**

**Mercredi 12 juin à 12h45**